

Lettre d'un lecteur perplexé

Dans le dernier numéro de *Nouvelles CSQ*, le texte intitulé « Enfants-rois ou enfants proies » m'a laissé extrêmement perplexé. Je suis pourtant tout à fait d'accord avec la conclusion : « Seule une mobilisation concertée entre la famille et l'école peut améliorer la qualité de vie de nos écoles ». Mais la démarche intellectuelle employée pour se rendre à cette conclusion est génératrice de tensions et participe au problème dénoncé.

Les exemples utilisés me semblent particulièrement révélateurs d'une morale qui interpelle les parents comme s'ils devaient absolument agir comme une courroie de transmission des sanctions décrétées par le milieu scolaire. Je regrette, mais cette vision qui présente les enseignants comme des victimes qui en viennent à « perdre leur estime de soi » est tout à fait réductrice et unilatérale.

Je ne veux absolument pas justifier les comportements grossiers de certains parents qui ont démissionné du projet éducatif global. Je voudrais seulement ouvrir un espace de réflexion entre la réalité familiale et l'école, puisque l'auteur semble simplement considérer que les parents ne font pas leur *job* en n'appuyant pas les sanctions de l'école.

En tant que parent, j'ai toujours essayé d'appuyer les professeurs de mes deux fils, même si cette fidélité éducative m'a parfois été extrêmement difficile à assumer. Il y a des parents inadéquats, mais il y a aussi des enseignants inadéquats. Pour constituer une réflexion vraiment utile, on devrait plutôt identifier les comportements des parents et des enseignants qui génèrent des affrontements stériles qui empêchent la concertation. Ainsi, certains enseignants considèrent les difficultés scolaires comme des conséquences directes d'incompétences parentales. Il s'agit d'une conception très répandue, absolument fautive et fortement agressive.

De plus, certains enseignants (et particulièrement des enseignantes) sont littéralement terrorisés par l'agressivité naturelle des garçons et considèrent toute forme d'affrontement (je ne parle pas ici d'agression) comme un outrage à une morale non violente basée sur l'absurde notion de tolérance zéro. Je ne sais pas comment l'auteur, un consultant en prévention de la violence, conçoit cette réalité, mais son texte me fait craindre une position qui favorise les affrontements. La compréhension tente toujours d'explorer le problème en favorisant l'expression des deux côtés de la médaille pour en arriver à utiliser le conflit dans une perspective dynamique de développement psychologique.

Je terminerai en évoquant une expérience personnelle vécue il y a quelques années lors du cours primaire d'un de mes fils. Son enseignante donnait objectivement beaucoup trop de devoirs. En troisième année, son travail scolaire équivalait souvent à une heure et demie ou deux heures de travail. Lorsque j'ai communiqué avec l'enseignante, elle m'a d'abord

fait comprendre que les filles s'en tiraient en une demi-heure tout au plus. La remarque était blessante et, de surcroît, fautive. Je l'ai su par la suite lorsque j'ai constaté que le malaise était généralisé, mais que les parents n'osaient plus en parler. Un peu plus tard, l'enseignante m'a informé que mon fils n'était pas « obligé de tout faire ». Toutefois, lorsque tous ses travaux n'étaient pas complétés, j'ai appris qu'il était pénalisé (avec d'autres) et qu'il n'avait plus droit à ses récréations.

Lorsque j'ai recontacté avec l'enseignante et que je l'ai informée de l'effet pervers de ses demandes sur notre vie familiale (les soirées y passaient au complet), elle m'a finalement proposé de faire des exercices d'épellation durant la période du souper. Là, il m'a fallu beaucoup de contrôle pour ne pas être grossier, et je vous fais grâce de toutes les situations extrêmement désagréables que nous avons vécues au cours de cette année d'enfer.

Dans un tel contexte, je suis en conflit d'alliance. Je veux bien appuyer l'école, j'en connais l'importance, en tant que pédagogue, pour le développement scolaire de mes enfants, mais je voudrais aussi que l'école me comprenne en tant qu'être humain. Il y a des enseignants qui sont aussi parents et qui se sentent méprisés par le milieu scolaire de leur enfant, lorsque ces derniers y vivent des difficultés.

Toutefois, ce texte semble concevoir les parents comme des exécutants, alors qu'une véritable concertation implique une quête de compréhension réciproque.

Ainsi, qu'aurait dû faire le père de cet enfant grossier de 3^e année, évoqué dans le texte ? Puisqu'il était obligé de prendre une journée de congé, compte tenu de la suspension de son fils, devait-il se comporter en geôlier réprobateur durant toute la journée ? Que se sont-ils dit durant cette journée de ski ? Puisque l'enfant est revenu « rayonnant », était-il encore grossier ? Ce texte ne le dit pas, car il effleure seulement la dynamique de la vie familiale en se réfugiant derrière des boucs émissaires médiatiques (dessins animés, chanteurs, etc.).

Michel Pruneau
Conseiller pédagogique
Cégep Marie-Victorin

Pour voir publier votre lettre,
vous pouvez nous écrire :



• par courrier :
Nouvelles CSQ
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3



• par courriel :
allaire.luc@csq.qc.net
• par télécopie :
(514) 356-9999

Le SEBF en fête

L'année 2003 aura été mémorable pour le Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs, puisque ce fut l'année de son 35^e anniversaire. En effet, c'est en 1968 que toutes les associations syndicales couvrant le territoire des Bois-Francs se réunissent pour former une nouvelle association, Les Enseignants des Bois-Francs, faisant suite aux importants changements découlant de la réforme des structures proposée par la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec (CIC). À compter de ce moment, l'association regroupe les enseignantes et les enseignants du primaire et du secondaire. En 1981, le congrès local transforme cette association en un syndicat susceptible d'accueillir d'autres groupes, lequel se nomme désormais le Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs.

C'est cet historique que le comité de la fête du 35^e anniversaire a fait revivre tout au long de l'année en incluant quelques parutions spéciales dans le journal syndical *Le Lien*. Le point culminant de l'année 2003 fut certainement la grande fête anniversaire tenue le 20 mai 2004, à l'Hôtel Colibri de Victoriaville, où quelque 200 personnes s'étaient réunies pour fraterniser et se remémorer les « belles années ». Toutes les personnes ayant siégé à la présidence comptaient parmi les invités spéciaux, de même que MM. Réjean Parent, président de la CSQ, et Raynald Bellerive, vice-président de la FSE. C'est au cours de cette soirée que fut dévoilée la brochure écrite par Suzanne Pellerin, *Une force fière de ses racines*, qui relate l'histoire du SEBF depuis les 35 dernières années. Espérons que cette brochure, témoin du passé, soit un phare pour l'avenir.

Nancie Lafond

Présidente

« J'ai peur »

J'ai eu la chance de naître à Montréal en 1939 et pas en Europe. La famille de ma mère n'a pas eu cette chance. Elle a été entièrement anéantie par les nazis.

C'est donc avec stupéfaction, voire avec effroi, que j'ai lu dans l'article « Sur le terrain », du numéro de septembre-octobre 2004 de *Nouvelles CSQ*, les propos suivants de deux jeunes musulmans qui avouaient, après la rencontre avec un vieux rabbin qu'avait organisée l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire de leur école : « C'est la première fois que je vois un rabbin que je n'ai pas envie de tuer. »

Le travail fait par l'animateur est louable. Toutefois, le fait de décrire ces deux musulmans comme étant « très militants » fait preuve d'un manque de lucidité troublant. Vouloir tuer un rabbin du seul fait qu'il est un rabbin relève, d'après moi, simplement de la haine.

J'ai peur. Je ne suis pas rabbin, mais j'ai peur des propos de ces deux jeunes gens qui se promènent avec des idées pareilles dans la ville de ma naissance.

Debora Resnick

Aide pédagogique individuelle, collègue Vanier

NDLR : Le choix des mots « très militants » pour décrire ces jeunes n'était pas judicieux. Il aurait été préférable de les décrire comme des « fanatiques ».



Suzanne Pellerin



Bonification du régime d'assurance vie de la CSQ

Votre régime d'assurance vie de la CSQ vous offre actuellement la possibilité de souscrire à une garantie d'assurance vous permettant d'obtenir un montant de **10 000 \$** en cas de décès de votre personne conjointe.

À compter de janvier 2005, ce montant est bonifié jusqu'à concurrence de **110 000 \$***. Profitez donc de cette occasion qui vous est offerte pour revoir vos besoins en assurance vie.

N'hésitez pas à communiquer avec le Service à la clientèle de SSQ pour obtenir de l'information sur ce régime ainsi que sur sa tarification avantageuse.

Région de Québec : (418) 651-2588
Région de Montréal : (514) 223-2501
Ailleurs au Québec : 1 800 380-2588

* Par tranche de 10 000 \$, sur présentation et acceptation de preuves d'assurabilité lorsque requises



Les valeurs à la bonne place